



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrieologie légale

APPROVAL No. — N° D'APPROBATION
AM-4597T

JAN 21 1991

NOTICE OF CONDITIONAL APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister
of Consumer and Corporate Affairs Canada
for (category of device):

Electronic Platform Scale

AVIS D'APPROBATION CONDITIONNELLE

Émis en vertu du pouvoir statutaire du
Ministre de Consommation et Corporations
Canada, pour (catégorie d'appareil):

Bascule à tablier électronique

APPLICANT / REQUÉRANT:

Alcan, Société d'electrolyse
Place ville Marie, 28ème étage
Montreal, Quebec
H3B 4R4

MANUFACTURER / FABRICANT:

Alcan, Société d'electrolyse
Montreal, Quebec

MODEL(S) / MODÈLE(S):

6801

RATING / CLASSEMENT:

20 000 kg

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The device is an electronic platform scale that, when interfaced to an approved and compatible indicator, becomes a weighing system.

Four double-ended, centre-loaded shear beam load cells are located at the corners, and on top, of a welded steel foundation frame. Supported by the load cells is a welded steel weighbridge. Positioned directly over the weighbridge, but supported by the foundation frame, is a tilt frame assembly. It incorporates four vertical hydraulic rams located directly over the load cells.

In operation, a crucible filled with molten aluminum is placed on the tilt frame. The four rams are activated, transferring the weight of the tilt frame and crucible to the weighbridge. Gross weight is recorded, the crucible is emptied by activating the tilt mechanism, and the tare weight is recorded.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(2) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'une bascule à tablier électronique qui, lorsqu'elle est reliée à un indicateur approuvé et compatible, constitue un ensemble de pesage.

Quatre cellules de pesage de cisaillement à double extrémité et à chargement central sont installées dans les coins au-dessus d'un bâti de base en acier soudé. Un châssis récepteur en acier soudé est soutenu par les cellules de pesage. Un bâti culbuteur monté directement au-dessus du châssis récepteur et soutenu par le bâti de base comporte quatre bâliers hydrauliques installés directement au-dessus des cellules de pesage.

Lorsque la bascule est en service, un creuset rempli d'aluminium fondu est placé sur le bâti culbuteur. Les quatre bâliers sont actionnés et transmettent le poids du bâti culbuteur et du creuset au châssis récepteur. Le poids brut est enregistré, le creuset est vidé au moyen du mécanisme du culbuteur et la tare est enregistrée.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(2) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

TERM AND CONDITIONS:

All devices installed under authority of this approval shall be modified as may be necessary to meet applicable regulations and specifications.

Prior to selling any device of the type(s) identified herein, the seller shall make known to the buyer in writing the following information:

- (1) that final approval is contingent on the results of inspections carried out on devices in service being satisfactory, and
- (2) that any non-compliance with regulations and specifications that govern approval will be corrected by the applicant.

The manager of the Mass Metrology Laboratory of the Department of Consumer and Corporate Affairs at Ottawa shall be notified in writing prior to installation of each device sold, leased or otherwise disposed of for use in trade and the total number of devices installed shall not exceed ten.

Unless its extension is authorized in writing by the undersigned, this approval shall expire two years from the date of issue.



W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

TERMES ET CONDITIONS:

Tout appareil installé en vertu de cette approbation doit être modifié comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes.

Avant de vendre tout appareil du (des) type(s) identifié(s) ci-dessus, le vendeur doit fournir à l'acheteur par écrit les renseignements suivants:

- (1) que l'approbation finale ne sera accordée que sous réserve de résultats satisfaisants obtenus lors d'inspections en service, et
- (2) que toute dérogation au Règlement et aux prescriptions régissant l'approbation devra être corrigée par le requérant.

Le gérant du Laboratoire des masses, Consommation et Corporations Canada, à Ottawa, doit être notifié, par écrit, à l'avance de l'installation de chaque appareil vendu, loué ou cédé de quelques autres façons pour utilisation dans le commerce, et le nombre total des installations ne doit pas dépasser dix.

La présente approbation expire deux ans après la date d'émission à moins que la prolongation soit autorisée par écrit par le soussigné.

JAN 21 1991

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale